



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 3673

Texte de la question

La France et la Russie ont signé le 22 septembre 1997 à Hong Kong un accord de rééchelonnement de la dette héritée de l'Union soviétique d'un montant de 15 milliards de francs. M. Michel Terrot remercie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui rappeler les motivations financières de la France à cette occasion.

Texte de la réponse

L'accord bilatéral entre la France et la Russie sur le traitement de la dette russe a été signé le 22 septembre dernier en application du procès-verbal agréé conclu, le 29 avril 1996, entre les créanciers du Club de Paris et la Russie. La part de la France s'élève à 15 milliards de francs sur un montant total de dette traitée par le Club de Paris de 187,5 milliards de francs. L'objet du traitement accordé par les créanciers du Club de Paris était d'apporter leur soutien à la stabilisation macro-économique de la Russie, d'éviter que de nouveaux rééchelonnements soient nécessaires et de contribuer aux efforts entrepris par la Russie pour retrouver l'accès aux marchés internationaux de capitaux. Cet accord bilatéral, qui ne prévoit aucune annulation de dette en faveur de la Russie, permet d'assurer le remboursement de l'intégralité des dettes contractées avant 1992 dans des conditions conformes à la capacité de paiement de ce pays. La clause de comparabilité de traitement que comporte cet accord garantit à la France qu'aucun autre créancier bilatéral ne recevra un traitement plus favorable pour les créances qu'il pourrait détenir sur la Russie. La condition de bonne mise en oeuvre d'un accord avec le Fonds monétaire international assure également un cadre de développement économique satisfaisant, notamment au regard de la capacité de paiement de la Russie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3673

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3131

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4225